

Hauts-de-France, Aisne
Saint-Quentin
Oëstres
3 digue de Fontaine, 1 chemin de Gauchy

Ancienne buerie d'Oëstres, usine de blanchiment, teinturerie, usine d'impression sur étoffes, filature de coton et moulin à farine, dits buerie et moulin d'Oëstres

Références du dossier

Numéro de dossier : IA02002927
Date de l'enquête initiale : 2006
Date(s) de rédaction : 2006
Cadre de l'étude : patrimoine industriel la communauté d'agglomération de Saint-Quentin
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : usine de blanchiment, usine de teinturerie, usine d'impression sur étoffes, filature, moulin à farine
Précision sur la dénomination : filature de coton
Appellation : Buerie d'Oëstres

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Réseau hydrographique : la Somme
Références cadastrales : 1821. E 241 à 248, 272 à 282 ; 2006. CP 116, 156 à 158 ; 2006. AC 31 à 33

Historique

La buerie d'Oëstres, attestée en 1717, pratiquait le blanchiment sur pré des toiles de lin dénommées batistes et linons. Cet établissement fut la propriété Jacques Dumoustier de Vastre, puis de M. Dauterive en 1767. Il est ensuite exploité par MM. Cambronne et Dupont, dans les années 1790, puis par MM. Gobaut Père et Seipel en 1800, enfin par le célèbre établissement mulhousien Dollfus Père et Fils, en 1806-1808.

Alors que durant les premières années du 19^e siècle, l'industrie cotonnière détrône peu à peu l'activité linière, la buerie d'Oëstres est acquise par François-Gabriel Lehoul, filateur de coton à Saint-Quentin, rue du Gouvernement. En 1817, il y transfère un moulin hydraulique implanté jusqu'alors à quelques dizaines de mètres. L'ensemble est acquis en 1819 par Jean-Pierre Bethfort-Milon. Une filature de coton à manège est attestée dans une partie des bâtiment de 1822 à 1833. A cette date, l'établissement industriel, exploité en location par Melchior Bethfort-Plumion, comprend non seulement une usine de blanchiment mais également un atelier d'apprêt et un atelier de teinturerie et d'impression. Il est vendu aux enchères publiques suite à une décision de justice. Le nouvel acquéreur, Stanislas Pluchard, fait édifier de nouveaux ateliers, en partie sur le territoire de la commune de Gauchy, certainement à usage de teinturerie.

En 1842-1843, à l'occasion de l'acquisition du site par l'industriel saint-quentinois Louis Minard-Mismaque, les bâtiments attestés au 18^e siècle sont remplacés par de nouveaux ateliers de blanchiment, auxquels sont ajoutés des bureaux vers 1853. Le site est acquis successivement par Edmond Pecqueux (en 1872), qui procède à la démolition partielle du moulin à farine, puis par Alfred Marville vers 1879. De nouvelles extensions sont réalisées au début des années 1890, puis en 1910. En 1912, Alfred Marville fusionne son établissement avec l'usine de blanchiment voisine (étudiée), des établissements Deverly Frères. Ensemble, ils constituent les Etablissements Marville & Deverly Réunis. Les deux usines sont détruites durant la Première Guerre mondiale. Les opérations de reconstruction se concentrent uniquement sur le site des anciens ateliers Deverly Frères.

Le moulin hydraulique est équipé dans les années 1850 d'une machine à vapeur de 12 ch. et de trois paires de meules, nombre porté à cinq dans les années 1860. La filature est dotée en 1833 de 10 métiers en bois, totalisant 2772 broches.

En 1847, l'usine de blanchiment, tissage de coton et blanchissage de tulle Pluchard et Storer emploie 168 hommes, 177 femmes et 15 enfants. L'usine de blanchiment emploie une trentaine d'ouvriers dans les années 1860, environ 25 dans les années 1880.

Période(s) principale(s) : 1er quart 18e siècle, 19e siècle, 1er quart 20e siècle

Dates : 1817 (daté par source), 1910 (daté par source)

Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : Dumoustier de Vastre Jacques (commanditaire), Lehoult François Gabriel (commanditaire), Stanislas Pluchart (commanditaire), Louis Minard-Mismaques (commanditaire), Edmond Pecqueux (commanditaire), Alfred Marville (commanditaire)

Description

Éléments descriptifs

Énergies : énergie hydraulique ; énergie thermique ; produite sur place

Typologies et état de conservation

État de conservation : détruit

Statut, intérêt et protection

Avant l'implantation des premières filatures de Saint-Quentin, à partir de 1804, la buerie d'Oëstres, avec trois autres établissements du même type (bueries d'Isle, d'Ostende et des Islots), constituait l'un des tous premiers lieux de concentration industriel de l'activité textile, alors que filature et tissage se pratiquait à domicile. L'architecture de cette usine de blanchiment, qui nous est connue par une seule lithographie de la fin du 18e siècle, évoque celle des manufactures d'Ancien Régime.

Statut de la propriété : propriété privée

Références documentaires

Documents d'archive

- AC Saint-Quentin. Série G ; 1 G 24 à 93. **Matrices des contributions personnelles et des patentes.** 1864-1914.
années 1864 (1 G 24), 1868 (1 G 25), 1881 (1 G 30), 1885 (1 G 34), 1914 (1 G 89/90)
- AC Saint-Quentin. Série G ; 1 G 61. **Matrice des propriétés baties [1842-1846].**
Pluchard Stanislas fils, propriétaire d'un moulin à eau (exploité par le meunier Henry Millot) et d'une blanchisserie (exploitée par Jean-Pierre Lefèvre)
- AC Saint-Quentin. Série D ; 3 D 19. **Correspondance générale : lettres du sous-préfet.**
juillet 1817 - Transfert d'un moulin à eau près de la blanchisserie de Lehoult
- AC Saint-Quentin. Série D ; 3 D 85. **Correspondance générale - Travail des enfants dans les manufactures - Arrondissement de Saint-Quentin.** Liste des manufactures, usines, ateliers et fabriques soumis à la loi du 22 mars 1841. [1869].
Etablissement Minard-Mismaque
- AC Saint-Quentin. Série I ; 5 I 2. **Hygiène et salubrités - Etablissements insalubres et dangereux - [1836-1877].**
08-12-1857 - Demande de Minard-Mismaque pour l'installation d'une machine à vapeur de 12 ch. (pour trois paires de meules)
- AC Saint-Quentin. Série F ; 7 F 12. **Conseil des Prudhommes - Liste des électeurs : patrons et ouvriers, 1883 à 1886.**

Alfred Pecqueux, né le 20-07-1833, blanchisseur depuis 1870 ; Alfred Marville, né le 02-11-1842, blanchisseur depuis 1879

- AD Aisne. Série C ; C 799. **[Correspondance de l'intendant d'Amiens]**. Conflit au sujet des travaux du canal, 1736 ca. Protestation au sujet d'inondations de la buerie d'Oëstres provoquées par le moulin de Rocourt, 1789.
- AD Aisne. Série P ; 4 P 340 - **Matrices cadastrales** de Gauchy.
1ère série : Stanislas Pluchard - Folio 143, Alfred Marville - Folio 148, S.A. Ets Marville & Deverly Réunis - Folio 87 ; 2ème série : Edmond Pecqueux - Case 81, Alfred Marville - Cases 74-114-126
- AD Aisne. Série P ; 4 P 691/11 à 19. **Matrices des propriétés mixtes et non bâties - Première série (1827-1883)**.
Boudeaux - Folio 147 ; Stanislas Pluchard Fils - Folio 3613 ; Louis Minard-Mismaque - Edmond Pecqueux - Folio 711-712

Documents figurés

- **Plan de l'arpentage des endroits contentieux d'entre Mr de [Vuartre] et les habitants et communes de Gauchy arpenté par Jean et Louis Potier, arpenteurs à St-Quentin**. Plan, encre, lavis, 56 x 41,5 cm, 22-03-1726, par Potier Jean, Potier Louis (arpenteurs). (AC Saint-Quentin. Service de l'Urbanisme ; Voirie. Dossier n°211 - Chemin de Gauchy à Oëstres).
- **Ville de Saint-Quentin. Section E d'Oëstres en 2 feuilles. 1ère feuille - n°1 à 299**. Plan cadastral, manuscrit, couleur, détail, 1 : 2500, [1821-1831] (AC Saint-Quentin ; non coté).
- **[Plan d'alignement de Saint-Quentin en dehors des boulevards] - 15e carte**. Plan, encre, lavis, non mesuré, 18-10-1848 (AC Saint-Quentin ; non coté).
- **Projet de dérivation de la rivière de Somme aux abords du chemin de Oëstres à Gauchy, avec pont-biais à la rencontre dudit chemin**. Plan, encre sur calque encollé, lavis, 48 x 37 cm, 20-06-1889, par Delmas-Azema (architecte-ingénieur). (AC Saint-Quentin. Service de l'Urbanisme ; Voirie. Dossier n°211 - Chemin de Gauchy à Oëstres).
- **Vue prise sur le canal de Picardie**. Dessin à la plume et encre brune, aquarelle, 16,8 x 24,3 cm, [178-]. / Tavernier D. J. [de Jonquières] (dessinateur). BNF, Richelieu Estampes et photographies : Rés. Ve-26j-Fol.

Bibliographie

- **Annonces légales et diverses - Purge d'hypothèques [de la buerie d'Oëstres]**. *Le Journal de la ville de Saint-Quentin et des communes environnantes*, 29-12-1822, n° 176.
pp. 1-3.
- **Vente sur publications et aux enchères d'un grand établissement, situé à Oëstre**. *Le Journal de Saint-Quentin*, 24-02-1833, n° 706.
- **[Annonce de l'ouverture de l'établissement de teinturerie par Garnier-Parisis à Oëstres]**. *Le Journal de Saint-Quentin*, 05-06-1826, n° 355.
- **[Création de la société Bethfort & fils entre Jean-Pierre Bethfort père, Melchior Bethfort fils et Charles-François-Théodore Odiaux pour l'exploitation de l'usine de blanchiment d'Oëstres]**. *Le Journal de Saint-Quentin*, 28-01-1827, n° 389.

- **Tribunal de commerce - Faillite du sieur Pierre Bethfort, blanchisseur, demeurant à Oëstres, *Le Journal de Saint-Quentin*, n° 261, 15-08-1824.**
- **Le Journal de la ville de Saint-Quentin et des communes environnantes.**
n°355, 05-06-1826, p. 13 ; n°542, 03-01-1830, p. 5
- BRAYER, J.B.L. **Statistique du département de l'Aisne, publiée sous les auspices de M. Le Comte de Floviac, préfet et de MM. Les membres du Conseil Général.** Laon : imp. De Melleville, 1824-1825.
tome 2, p.287.
- BRAZIER, Paul. *Saint-Quentin dans la seconde moitié du XVIIIème siècle d'après des guides de l'époque.*
Saint-Quentin : Lambert, Dupont & Cie, 1932. 29 p.
- FAUCHEUX-BROUCQSAULT, Odile. *Etude de la Manufacture et du Commerce textiles à Saint-Quentin au 18e siècle.* Mémoire de maîtrise. S. l. : s. n., n. d. 181 p. (mémoire multigraphié conservé à la bibliothèque municipale de Saint-Quentin - Fonds Local - GL 173).
- PICARD, Charles. **Saint-Quentin de son commerce et de ses industries (302-1789).** Saint-Quentin : Jules Moureau, 1865. Tome 1.
p. 287

Annexe 1

La buerie d'Oëstres en 1777

... on voit le vill. de Grugies et celui de Gauchy avec 2 moulins au-dessus et un gros arbre entre les deux. Descendant une cote assez roide, on aperçoit en tournant un peu à g. un chemin pavé qui conduit au vill. d'Oestre et à la blanchisserie de M. d'Hauterive : elle peut bien passer pour un château très agréable tant pour la grandeur et la beauté des appartements, que par l'étendue des jardins, les parterres et les canaux qui l'entourent. Le Canal sépare cet endroit de l'église de Oestre, qui n'est qu'une succursale de Saint-Nicaise de Saint-Quentin. Cette blanchisserie est une des plus considérables du pays ; elle fait vivre un nombre infini (sic) d'ouvriers.

Extrait de : BRAZIER, Paul. *Saint-Quentin dans la seconde moitié du XVIIIème siècle d'après des guides de l'époque.*
Saint-Quentin : Lambert, Dupont & Cie, 1932. p.14. Paul Brazier tire ce texte du *Conducteur Français*, Paris : Librairie Ribou, 1777. Il précise qu'il a " modifié l'orthographe de l'époque, particulièrement défectueuse pour les noms propres" !

Annexe 2

L'incendie de la buerie d'Oëstres en mars 1812

Lettre du Sous-Préfet adressée au maire de Saint-Quentin, 31-02-1812.

... J'ai demandé à Monsieur Lehoulst l'aîné une gratification pour les prisonniers espagnols du dépôt de cette ville qui ont si puissamment aidé à arrêter les progrès de l'incendie qui s'est manifesté dans la blanchisserie de ce négociant à Oëstres le 22 janvier dernier ; il m'a fait remettre une somme de 72 francs que je vous envoie, en vous priant, Monsieur de la faire distribuer à ceux de ces prisonniers qui se sont si bien montrés dans cette circonstance ; je vous prie aussi de leur témoigner toute ma satisfaction de leur dévouement.

[Ces prisonniers espagnols sont probablement ceux employés aux travaux d'achèvement du Canal de Saint-Quentin].

Extrait de : AM Saint-Quentin : 3 D 16 - 1806-1812 - Correspondance générale - Lettres du Sous-Préfet.

Annexe 3

La société Dollfus Père & Fils, et la buerie d'Oëstres

Lettre de Dollfus Père & Fils au Maire de Saint-Quentin. Document manuscrit, 18-05-1808. 2 p.

Dollfus père & fils

Blanchisseurs à Oëstres

Maison du sieur Bethfort

A Monsieur le Maire de la ville de Saint-Quentin

Monsieur

Nous venons d'établir commune de Oëstres, maison de Bethfort, une burie pour le blanchiment des toiles, mousselines, linons et batistes de la fabrique de Saint-Quentin. Cet établissement qu'il est important d'amener à la dernière perfection, est dépourvu de prés propres au séchage desd[ites] toiles. Nous vous prions en conséquence de nous autoriser à titre de location à faire sécher dans la partie du marais de Oëstres la plus rapprochée de notre burie que nous nous engageons à bonifier & faire les saignées nécessaires à nos besoins.

Cette partie de marais s'améliorerait fort sensiblement, et d'un autre coté roduirait à cette commune en général au lieu que seulement quelques ménagers en profitent au jourd'hui etc.

Signature : Dollfus Père & Fils.

Lettre pétitionnaire des habitants d'Oëstres (une trentaine de signature) - 12-06-1808.

Les soussignés, reconnaissant les avantages qui doivent rejaillir sur leur commune d'Oëstres, par la prospérité de l'établissement de la blancherie récemment montée dans cet endroit par Messieurs Dollfus Père & Fils ; sont d'avis d'y contribuer, en acceptants et se conformants aux propositions suivantes faites par lesdits Dollfus Père & Fils.

N°1. Les habitants d'Oëstres, conservent leurs prés et marais communaux, situés entre la rivière de la Somme, le jardin de Monsieur Daurive et l'établissement de M. Dollfus Père et Fils, dans toute leur étendue, sauf ce qui est stipulé par la proposition troisième.

Ils conserveront le chemin existant entre le passage de leurs bestiaux allant aux prés et marais, celui de liniers et autres personnes qui travailleront au chauffage, comme tourbes etc.

N°2. Les habitants de la commune d'Oëstres ne s'opposent pas à ce que la blancherie établisse sa batterie sur le bord du fossé longeant le jardin de Monsieur Daurive, dans la partie en deça le petit pont.

N°3. Ensuite du chemin dont il s'agit dans la première proposition, et le long de la maison & jardin appartenant à l'établissement de la blancherie et bordé par le fossé ; il sera laissé à l'usage de la blancherie, une partie de prés sur une largeur de cent vingt pieds, sur cette partie la commune renonce au paturage, et pour obvier aux dommages que pourraient occasionner les bestiaux, Messieurs Dollfus Père & Fils pourront y établir une légère palissade en bois.

N°4. Les habitants d'Oëstres & messieurs Dollfus Père & Fils se soumettront à une expertise, qu'ils désirent être nommée, afin de décider, sur la rétribution à laquelle la blancherie serait taxé annuellement pendant le tems qu'elle pourra durer.

Fait à Oëstres le douze juin mil huit cent huit.

Signatures : Bethfort, Pierre Lesourd, Lesourd, Mennechet, Peronnet, Querette, Pacoux Fils, Fouquet Fils, Fournival, J. Cambronne, Fouquet Fils, Moron, Lefèvre Fils, Lefèvre, Lefèvre, Coutt[?], Couvreur, Boulmé, Moral, Henri Letupe, Quentin Letupe, Pacoux Letupe, Buron, Villain, Louis Charles Jullien, Pierre Jullien Trepaut, [2 signatures illisibles].

Extrait de : AM Saint-Quentin : 3 N 2 - Marais de Saint-Quentin - Plans - Partage - 1806-1809.

Annexe 4

Nécrologie de Joseph-Gabriel Lehout

Une des notabilités les plus légitimes de notre ville vient de s'éteindre. Mardi, est mort, après avoir parcouru une longue et heureuse carrière, le chef vénéré d'une famille honorable et justement estimée, et Jeudi, derrière son convoi, se pressait une foule nombreuse, dont la présence ne faisait pas seulement l'éloge du défunt, mais donnait un témoignage des sentimens que ses enfans ont toujours su inspirer. M. Joseph-Gabriel Lehout, chevalier de la Légion d'Honneur, ancien manufacturier, ancien juge du Tribunal de commerce, ancien membre du conseil municipal, est décédé à l'âge de 84 ans et 5 mois. Son nom devra s'inscrire dans l'histoire industrielle de Saint-Quentin, et sa mémoire sera conservée comme celle d'un de ces hommes qui, demandant au travail et à l'intelligence la fortune et la considération, font de leur passage sur la terre un exemple et un enseignement.

M. Lehout, né en Normandie, vint s'établir à Saint-Quentin en 1806. Il n'apportait avec lui qu'une remarquable activité d'esprit, un coeur généreux et un ardent amour du travail. Il en fit le berceau de sa fortune. Vers 1804, la diminution opérée dans la fabrication des linons ayant déjà dirigé l'industrie de Saint-Quentin vers une branche nouvelle, celle des toiles de coton, des filatures furent montées, et M. Lehout, en même temps que M. Richard-Lenoir, son ami, donna une impulsion à ce mouvement. Il parcourut les campagnes, releva le courage des ouvriers qui étaient les premiers atteints par la ruine de l'ancienne industrie, et fut assez heureux pour les mettre aussitôt à même de profiter d'une fabrication dont le travail mieux rétribué leur fit traverser heureusement les premières années de l'Empire.

M. Lehout a donc marché, pendant près de cinquante ans, à la tête du commerce de Saint-Quentin ; appelé tout à tour aux fonctions les plus élevées que puisse envier l'homme modeste et dévoué à sa ville d'adoption, il fit de ses devoirs publics une mission qui lui acquit le respect et lui assura la considération de tous. La plus belle récompense de ses services, rendus à tout un pays, lui fut donnée en 1849, par le chef de l'Etat, qui le nomma chevalier de la Légion d'Honneur.

Un extrait de l'allocution prononcée par Bauchart-Demarolle (Président du tribunal de commerce) lors de la cérémonie est publié. Il indique que Lehoul est né en 1770 à Limoutiers dans l'Orne, d'une famille de cultivateurs. Comme ses frères, il part à Paris et débute une carrière commerciale. Il s'est allié à une famille du commerce de Saint-Quentin. Extrait de : Journal de Saint-Quentin. 02-03-1855.

Annexe 5

Le conflit entre Minick et Bethfort au sujet de la fourniture du matériel de la filature entre 1822 et 1823

Réponse de M. Minick, intimé, au résumé de M. Bethfort, père, appelant.

Minick a rempli ses ordres ; il a fourni les machines et ustensiles qui composent les ateliers. Bethfort en profite ; il annonce que son atelier vaut 500 000 fr, et quand Minick vient lui demander son paiement, il le refuse. Il le refuse, et pourquoi ? Parce que, dit-il, ce n'est pas lui, mais son fils qui a commandé les dernières fournitures.

En 1822, Bethfort, père, exerçait à Oëstre, la profession de blanchisseur et meunier. Il résolut d'ajouter une filature à son établissement.

Le 24 janvier 1822, il fit un traité avec le sieur Minick, mécanicien à Saint-Quentin, par lequel celui-ci s'engagea à lui fournir huit métiers en fin, un en gros, un étirage de huit systèmes, cinq cardes et autres ustensiles, moyennant 29 620 francs.

Quelques temps après, il lui commanda deux cardes supplémentaires et un manège. Au mois d'octobre et de décembre de la même année, Bethfort, fils, qui dirigeait l'atelier de son père, commanda lui-même deux nouvelles cardes, deux métiers en fin et quelques autres machines. A partir de cette époque, les commandes, les travaux et les livraisons continuèrent presque sans interruption jusques à la fin de 1823.

Le tout s'élevait à la somme de 67 535 francs 99 centimes. Minick avait reçu soit en argent, soit en effets, 59 575 francs 66 centimes. Il restait donc créancier de 7 960 francs et 33 centimes, indépendamment des billets qu'il avait reçus et négociés, et dont on espérait alors le paiement.

Au mois de janvier 1824, Bethfort, fils, disparut etc.

Extrait d'une photocopie partielle d'un document original imprimé, non daté (conservée à la Société Académique de Saint-Quentin).

Annexe 6

Description du la buerie et du moulin d'Oëstres en 1822

Jean-Pierre Bethfort-Milon a acquis la buerie par acte notarié le 29-07-1819 de François-Gabriel Lehoul l'Aîné la propriété d'un grand établissement, situé audit Oëstre, commune et banlieue de St-Quentin, et pour une faible portion sur la commune de Gauchy, à usage principalement de blanchisserie, avec tous les bâtimens, grands et petits, qui en font partie et en dépendent, magasin, atelier, séchoir, buanderie ; bâtiment en construction ; séchoir avec manège, faisant face à la commune de Gauchy ; moulin à eau et tous ses agrès ; amidonnerie, toits à porcs, cours, jardins, îles, près, eaux, marais, bois et chaussées adjacens à ladite blanchisserie ; bâtimens servant autrefois de logement au meunier de Gauchy ; une petite maison, située sur le bord du canal, près de l'entrée de la propriété, et connue sous le nom de maison du pêcheur, et petit jardin y appartenant ; autre petite maison, située sur la rive opposée du canal, servant de logement à des ouvriers de l'établissement, avec cave au-dessous ; les chaussées de Gauchy et d'Oëstre, dont les vendeurs peuvent être propriétaires, bordées par la rivière de Somme et les marais de Gauchy ; et vingt portions de marais ci-devant communaux, situés à Dallon, contenant ensemble environ dix-sept hectares soixante-dix-sept ares (etc), plus, tous les objets mobiliers et immobiliers garnissant les usines et bâtimens (etc).

Les précédents propriétaires indiqués sont : Jacques-François Couillette d'Autrive, son épouse et divers membres de la famille Couillette d'Autrive, le gouvernement pour plusieurs terrains enclavés, Pierre-Quentin Coutte père et sa famille pour le moulin de Gauchy.

Extrait de : **Annonces légales et diverses - Purge d'hypothèque**, in *Le Journal de la ville de Saint-Quentin et des communes environnantes*. N°176, 29-12-1822. pp. 1-3.

Annexe 7

Description du la buerie et du moulin d'Oëstres en 1833

Vente après jugement contradictoire entre Jean-Bernard Cardon (décédé) et Jean-Pierre Bethfort-Milon père (ancien négociant et blanchisseur de toiles, demeurant à Oëstres)

Vente sur publications et aux enchères publiques d'un grand établissement situé à Oëstre, banlieue de St-Quentin, canton et arrondissement dudit St-Quentin, département de l'Aisne, consistant en plusieurs corps de batimens d'habitation, blanchisserie, filature, moulin à eau faisant farine, teinturerie, apprêt et autres objets, etc.

1er Lot.

Un établissement, situé audit Oëstre, portant le numéro 96, appliqué principalement à une blanchisserie ; l'entrée faisant face au pont du canal de Saint-Quentin, dit le canal Crozat. Cet établissement consiste en :

1°. Un logement de portier, à gauche de la grande porte qui ferme l'entrée de la propriété, divisé en deux petites places, construites en pierres et briques, grenier au-dessus, couvert en ardoises, etc.

2°. Un bâtiment de maître, auquel on arrive par un grand perron en pierres, garni de rampes en fer ; ledit bâtiment, construit en pierres et briques et couvert en ardoises etc.

3°. Un bâtiment à droite du bâtiment de maître et y adossé, servant principalement de magasin et d'atelier au rez de chaussée, de filature au premier, et de séchoir à l'air au-dessus, construit, le rez de chaussée en pierres, et le surplus en bois et couvert en ardoises, consistant, savoir etc. Tout le surplus du rez-de-chaussée, qui prend jour par vingt-huit ouvertures sur la cour, consiste en : 1° une place servant de magasin au blanc ; 2° une autre place pour le mouillage ; 3° une autre petite place dite le magasin au gris ; 4° une autre place servant de retorderie ; 5° une autre dite le magasin de cotons ; 6° l'emplacement de la roue hydraulique faisant mouvoir la filature ; 7° une place servant de frottoir ; 8° et enfin une dernière place à usage d'atelier d'apprêts. Le premier en entier est employé par la filature, à l'exception de quatre petites places servant de magasin et logement de commis ; il y a trente-trois ouvertures sur la cour, et autant sur le derrière.

Au-dessus et sur toute la longueur de ce bâtiment est le séchoir, garni de barettes ; plus, deux petites mansardes.

4°. Un autre bâtiment à gauche du bâtiment de maître, détaché d'icelui, servant de buanderie pour le blanchiment des étoffes, construit en rez de chaussée en pierres et briques, et tout le surplus en bois couvert en ardoises, éclairé par treize croisées donnant sur la cour, vingt fenêtres au premier qui règne sur toute l'étendue du bâtiment à l'exception toutefois de l'emplacement des fourneaux : ce bâtiment est pavé. Entre ce bâtiment et celui ci-après, numéro 5, est un autre petit bâtiment construit en briques et couvert en ardoises, servant de magasin aux matières ou drogues.

5°. Un autre bâtiment adossé à ce dernier, servant de moulin, construit en briques et couvert en ardoises, consistant : 1° Au rez de chaussée, dans l'emplacement de la roue hydraulique, des bluteries et des engrenages moteurs ; cette place ayant entrée par une porte à deux battants, et vue par cinq fenêtres. 2° Au premier, dans l'emplacement où sont les meules et une chambre à coucher pour les meuniers, au-dessus de la roue hydraulique ; cette place éclairée par dix ouvertures. 3° Au second dans l'emplacement servant de magasin aux blé et farine, ayant vue par dix ouvertures. 4° Et devant le grenier qui existe sur la longueur dudit bâtiment, éclairé par deux grandes lucarnes.

6°. Un autre bâtiment faisant face à la commune de Gauchy, servant de séchoir, et à l'un des angles duquel est un manège, construit en pierres et briques, et couvert en ardoises, consistant, au rez de chaussée, en quatre places, dont la première sert d'emplacement à la calandre, la seconde d'atelier d'impression ; la troisième, de logement des graveurs, et la quatrième, d'atelier et magasin des graveurs : le tout éclairé par douze croisées ayant vue sur une cour et sur l'étang. Au premier, auquel on arrive par un escalier, se trouve un entresol servant de magasin aux ferrailles ; au-dessus de ce magasin, existe un mouillage d'apprêts ; le reste de ce premier se compose d'un long emplacement servant d'apprêts, qui est éclairé par dix fenêtres. Et dans la longueur du bâtiment, sous le comble, est un séchoir, garni de ses barettes.

7°. En retour d'équerre du bâtiment précédent, est une écurie pour huit chevaux, construite en brique et bois, couverte en tuiles ; le surplus de ce bâtiment est employé comme atelier de teinturerie.

7bis°. Vis-à-vis du bâtiment désigné numéro 6, est un autre bâtiment construit en bois et torchis, couvert en ardoises, servant à l'impression, à une menuiserie et une forge. Dans le prolongement, à gauche de la rivière, se trouve une grange de trois ramures et un hangar, édifiés en bois et terre, couverts en chaume.

8°. Un petit bâtiment faisant face à l'emplacement de l'ancien moulin, servant d'amidonnerie, à côté duquel sont des toits à porcs, construits en briques, couverts en ardoises et tuiles.

9°. Dans le fond d'une cour, autour de laquelle sont édifiés les bâtiments précédents, est un bâtiment construit en briques, couvert en ardoises, divisé en deux places avec four et cheminée ; ce bâtiment n'est point encore achevé, et il n'existe ni portes ni fenêtres.

10°. Les chaussées de Gauchy et d'Oëstre, dont ledit sieur Bethfort pourrait être propriétaire, bordées par la rivière de Somme et les marais de Gauchy.

11°. Enfin, les cours, ponts, pavillon, jardins, fossés, tourbières, prés, eaux, marais, bois et chaussées adjacents à la susdite blanchisserie qui est traversée par la rivière de la Somme, excepté les marais formant le 2e lot ; Le tout situé en presque totalité à Oëstre, banlieue et commune dudit Saint-Quentin, et pour une très-faible portion, sur la commune de Gauchy, canton de Saint-Simon, arrondissement de Saint-Quentin, département de l'Aisne ; ensemble l'emplacement de tous les bâtiments ci-devant désignés, contenant environ dix-neuf hectares trois ares cinquante centiares, tenant vers le nord à la digue du canal, au couchant à la ferme et héritage de M. Lefevre-Lesourd ; au nord-ouest à plusieurs portions de jardins, appartenantes à divers habitans de Oëstre ; au sud à la prairie communale de Oëstre, et au levant aux prés et marais communaux de Gauchy.

12°. Une petite maison, située au bord du canal, près l'entrée de la propriété, et connue sous le nom de la Maison du Pêcheur, construite en briques et bois, couverte en ardoises etc.

13°. Une autre petite maison, portant le numéro 60 ; située sur la rive opposée du canal, servant de logement à des ouvriers de l'établissement etc.

Dans les lieux et bâtiments ci-devant désignés existent tous les objets mobiliers garnissant les usines, bâtimens et autres dépendances, soit qu'ils fassent partie des immeubles par destination, soit qu'ils consistent en meubles-meublans, ustensiles, barques, charrettes, voitures et autres objets généralement quelconques, sans aucune exception, et dont la description suit :

Magasins au blancs.

Premier mouillage au bleu : une craisselle double avec ses cuves, une cuve à amidon. Deuxième mouillage au bleu : un bac à mouiller, trois petites cuves, un fourneau à deux petites chaudières.

Frottoir.

Une paire de veilles balances à savon, conduits en plomb avec robinets en cuivre pour eau chaude et eau froide.

Fourneau avec chaudière, à côté du frottoir et servant à alimenter les conduits dans ledit frottoir.

Ploierie.

Une presse hydraulique, deux autres à battant, quatre ourdoirs, cinq grands paniers d'osier, soixante plateaux en cuivre, soixante en bois et cinquante en carton. Cylindre dans la pièce à côté de la ploierie, garni de deux rouleaux en carton, d'un canon en cuivre avec six rouleaux de fonte et six poids de vingt-cinq kilogrammes. Il est observé qu'il existait un Curandeu à côté du cylindre, qui a été remplacé par un calorifère ; séchoir garni de ses barettes et mâchoires, dans le grenier qui est de toute la longueur du bâtiment de l'horloge.

Blanchisserie.

Quatre grands terrains garnis en plomb sur les bords au lieu de six qui existaient en mil huit cent vingt-neuf, les deux autres étant remplacés par de grandes cuves ; un grand réservoir d'eau, en chêne, une grande cuve à couler, deux grandes chaudières en cuivre, trois cuves à macérer, quatre à javelle, trois à acides, trois brancards, six brouettes, quatre mauvais quinquets, deux petits appareils de chimie, un en dedans et un au dehors ; vingt seaux tant en bois blanc qu'en chêne, huit chaudrons en cuivre, une cuve en cuivre et deux en fonte pour fondre la potasse, une pompe en plomb pour le réservoir, conduits en plomb et robinets pour eau chaude et froide, deux moulinets en bois pour cuves à javelles, poêles et tisonniers pour les fourneaux. Repassoir en l'air, entre la buerie et l'ancien moulin.

Moulin à eau.

Il se compose de trois paires de meules, du moteur hydraulique et d'une étendelle.

Apprêt.

Les objets qui sont réclamés par M. Bethfort-Plomion, comme les ayant acquis en mil huit cent vingt-trois, des syndics à la faillite Bethfort aîné. L'apprêt est placé dans le bâtiment neuf, du côté des prés, au premier étage au-dessus de la teinturerie. Dans la grande salle, trois métiers de dix-huit aunes et demie métriques, avec leurs platines et leurs rechanges à épingles ; quatre chariots à mener les feux, vingt bassins, une horloge en bois, quatre quinquets à deux branches, et quatre quinquets simples. Dans le foyer, à côté de la grande salle, une pelle, une pincette, un tisonnier et deux grands étouffoirs en tôle. Ceci a changé de destination : c'est maintenant un atelier d'impression.

Repasserie.

Trois tables à tréteaux en bois blanc, une sur tonneau, une petite carrée, vieille, à pieds garnis de roulettes ; un mauvais coffre, un panier en osier, six fers à repasser, deux porte-fers.

Séchoir à vapeur dans le grenier, au-dessus de l'apprêt, monté de ses tuyaux en fonte.

Ce séchoir est remplacé par un très-fort calorifère avec ses tubes et tuyaux en tôle, barettes et mâchoires.

Forge.

Elle se compose de son foyer, d'un soufflet, une enclume, un étai.

Remise.

Deux petites pompes à incendie, avec leurs tuyaux en mauvais état ; quinze seaux à incendie, goudronnés.

Filature.

1°. Dix métiers en fin et un en gros de deux cent cinquante broches chacun ; ensemble, deux mille sept cent soixante-douze broches ; les châssis sont en bois de chêne, les chariots sont garnis de six roues en fonte et huit tambours, trois chemins garnis chacun d'une lame de fer à chaque métier, trois supports en fonte sous les porte-bobines ; les noix des broches sont en fer-blanc ; les cylindres de pression sont en fer, sur huit métiers, et en bois, sur les deux autres, garnis en peaux sans couture ; à chaque métier, cinq roues et six pignons en cuivre, les autres en fonte, les chapeaux, supports et sellettes aussi en cuivre, la baguette en fer, garnie de cuivre ; treize sabots en fonte fixés avec des vis en fer, à chaque métier, et à chacun deux poulies en fonte pour la double vitesse, et toutes les courroies nécessaires au métier en gros ; un compteur en cuivre, avec un timbre ; les noix des broches sont en bois, et les cylindres de pression en fer.

2°. Neufs cardes, dont quatre brisoirs et cinq finissoirs ; les plaques et rubans sont en assez bon état, quoiqu'ayant déjà servi pendans quelques temps ; tout ce qui est en bois est en chêne, les engrenages en fonte, les pignons, les cylindres des rubans, les gobelets, les petits tambours, les polissoirs tout en cuivre, le peigne en fer mu par un mouvement excentrique ; la table est garnie en fer-blanc avec son rouleau et sa toile.

Les numéros 3, 4, 5, 6 et 7 de l'état des lieux de mil huit cent vingt-neuf, qui consistaient en un manège et accessoires, sont remplacés par une roue hydraulique avec les machines et engrenages nécessaires pour faire marcher la filature.

L'arbre vertical en fer, avec deux colliers et huit boulons ; treize arbres de couche en fer (au lieu de vingt-deux qui existaient en mil huit cent vingt-neuf), supportés par des chaises en bois. Les supports sont supprimés. Ces changemens ont eu lieu à ce qu'il paraît pour alléger la filature et la faire marcher avec plus de vitesse.

[suit la description de trente autres articles : 46 tire-fonds, 12 tambours, 30 plaques de fonte, aiguiseur, table à nappe, 3 tables à éplucher, presse à paquets, cinq dévidoirs de 40 broches, petit dévidoir à échantillonner, 2 tables à battre, romaine en bois, 81 pignons et 78 compteurs en cuivre, 10 pignons de cylindre en cuivre, 32 roues d'angle en fonte, fléau à balances en fer, plateaux en bois, poids octogones, table, bancs, poêles en fonte, boîtes et pots en fer-blanc, paniers, etc].

2e Lot.

Le deuxième lot se compose de vingt portions de Marais ci-devant communaux, situés en prairie de Dallon, adjugés à la sous-préfecture de St-Quentin, le vingt-sept août mil huit cent treize etc.

La propriété dont [il] s'agit et ses dépendances, sont occupées par M. Melchior Bethfort-Plomion, négociant, demeurant à Oëstre, comme principal locataire, lequel a sous-loué à M. Garnier-Parisis, teinturier, qui les habite :

1°. L'emplacement de la calandre, l'atelier d'impression, le logement, l'atelier et le magasin des graveurs et une place à la suite servant de magasin aux matières de l'impression, le tout faisant partie du bâtiment désigné numéro 6 ;

2°. Le premier, servant d'atelier d'apprêt, faisant partie aussi du numéro 6 ;

3°. Le bâtiment désigné numéro 7bis, à l'exception de la forge et de la menuiserie ;

4°. Et en partie du bâtiment n°7, servant de teinturerie.

Extrait de : **Vente sur publications et aux enchères d'un grand établissement, situé à Oëstre**, in *Le Journal de la ville de Saint-Quentin et des communes environnantes*. N°706, 24-02-1833. pp. 1-14.

Annexe 8

Association des bueries des Islots, d'Oëstres, d'Ostende en 1830

M. Jean-Baptiste Dupuis, maire de la ville de Saint-Quentin, négociant-blanchisseur, demeurant au faubourg Saint-Martin ;

M. Melchior Bethfort, négociant-blanchisseur, demeurant à Oëstre, banlieue de Saint-Martin ;

MM. Clovis-Alexandre-Desiré Cordier et Stanislas Pluchart, négociants-blanchisseurs, associés sous la raison de commerce Pluchart-Brabant, demeurans tous deux au faubourg d'Isle de Saint-Martin,

Et M. Célestin Brabant, négociant-blanchisseur, demeurant à Cambrai,

Ont formé entr'eux une société en nom collectif, pour le blanchiment de tous les tissus en coton provenant de la fabrique de Saint-Quentin. Cette société a été ainsi constituée pour cinq années ; qui commenceront au premier février mil huit cent trente. La raison sociale est celle-ci : Dupuis, Brabant, Bethfort-Plomion et Pluchart-Brabant etc.

Chacun des contractans ne met en société que son industrie comme blanchisseur, et conserve la libre disposition, la pleine et absolue propriété, ainsi que l'exploitation de son établissement dont il acquittera tous les frais et supportera toutes les charges, comme par le passé.

Extrait de : *Le Journal de la ville de Saint-Quentin et des communes environnantes*, n°542, 03-01-1830, p. 5.

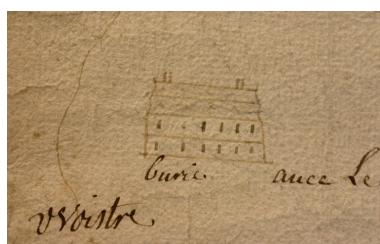
Illustrations



Plan de Oëstres dressé en 1726 (avant le percement du canal de Crozat) : en bas à gauche, la buerie et le moulin de Oëstres (AC Saint-Quentin).

Phot. Pillet Frédéric

IVR22_20060205341NUCAB



Plan de Oëstres dressé en 1726 (avant le percement du canal de Crozat), détail : représentation de la buerie d'Oëstres (AC Saint-Quentin).

Phot. Pillet Frédéric

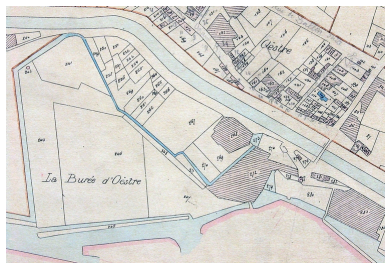
IVR22_20060205342NUCAB



Le Canal de Crozat, à la fin du 18e siècle, par Tavernier de Jonquières : la buerie dont le nom n'est pas indiqué est très probablement celle d'Oëstres (BnF).

Phot. Pillet Frédéric

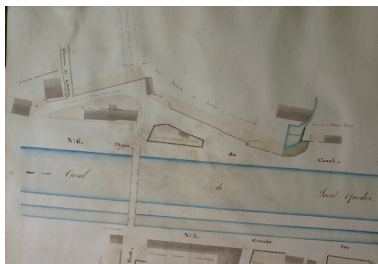
IVR22_20060205339NUCAB



Plan cadastral de la buerie et du moulin d'Oëstres (parcelles n°241 à 248, 272 à 282 - Les parcelles hachurées correspondent au bâti mais aussi aux parcelles non bâties où sont implantés les édifices !), [1821-1831] (AC Saint-Quentin).

Phot. Pillet Frédéric

IVR22_20060205343NUCAB



Le quartier d'Oëstres, par A. Carette et Cordier (géomètres), en 1848 (détail) : la buerie et le moulin d'Oëstres occupent les terrains compris entre le chemin de Gauchy (ancien tracé) et l'abreuvoir (AC Saint-Quentin).

Phot. Pillet Frédéric

IVR22_20060205344NUCAB



Site de la buerie et du moulin d'Oëstres, par Delmas-Azéma, 1889 (AC Saint-Quentin).

Phot. Pillet Frédéric

IVR22_20060205345NUCAB

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Les usines textiles de Saint-Quentin (IA02002973)

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Les établissements industriels d'Oëstres (IA02002981) Hauts-de-France, Aisne, Saint-Quentin

Auteur(s) du dossier : Frédéric Pillet, Benoît Dufournier

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Communauté d'agglomération et ville de Saint-Quentin



Plan de Oëstres dressé en 1726 (avant le percement du canal de Crozat) : en bas à gauche, la buerie et le moulin de Oëstres (AC Saint-Quentin).

IVR22_20060205341NUCAB

Auteur de l'illustration : Pillet Frédéric

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Communauté d'agglomération et ville de Saint-Quentin
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan de Oëstres dressé en 1726 (avant le percement du canal de Crozat), détail : représentation de la buerie d'Oëstres (AC Saint-Quentin).

IVR22_20060205342NUCAB

Auteur de l'illustration : Pillet Frédéric

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Communauté d'agglomération et ville de Saint-Quentin
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Le Canal de Crozat, à la fin du 18e siècle, par Tavernier de Jonquières : la buerie dont le nom n'est pas indiqué est très probablement celle d'Oëstres (BnF).

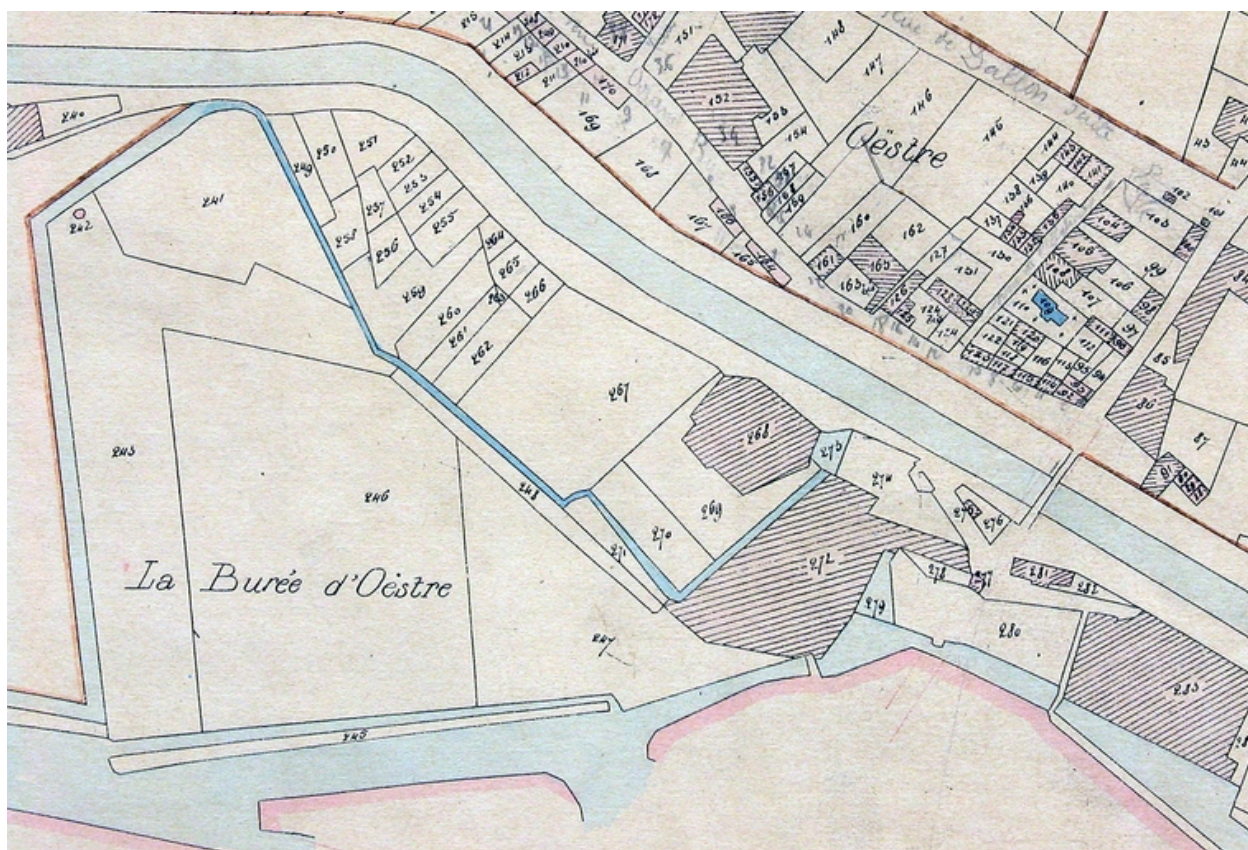
IVR22_20060205339NUCAB

Auteur de l'illustration : Pillet Frédéric

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Communauté d'agglomération et ville de Saint-Quentin ; (c)

Bibliothèque nationale de France

reproduction interdite



Plan cadastral de la buerie et du moulin d'Oëstres (parcelles n°241 à 248, 272 à 282 - Les parcelles hachurées correspondent au bâti mais aussi aux parcelles non bâties où sont implantés les édifices !), [1821-1831] (AC Saint-Quentin).

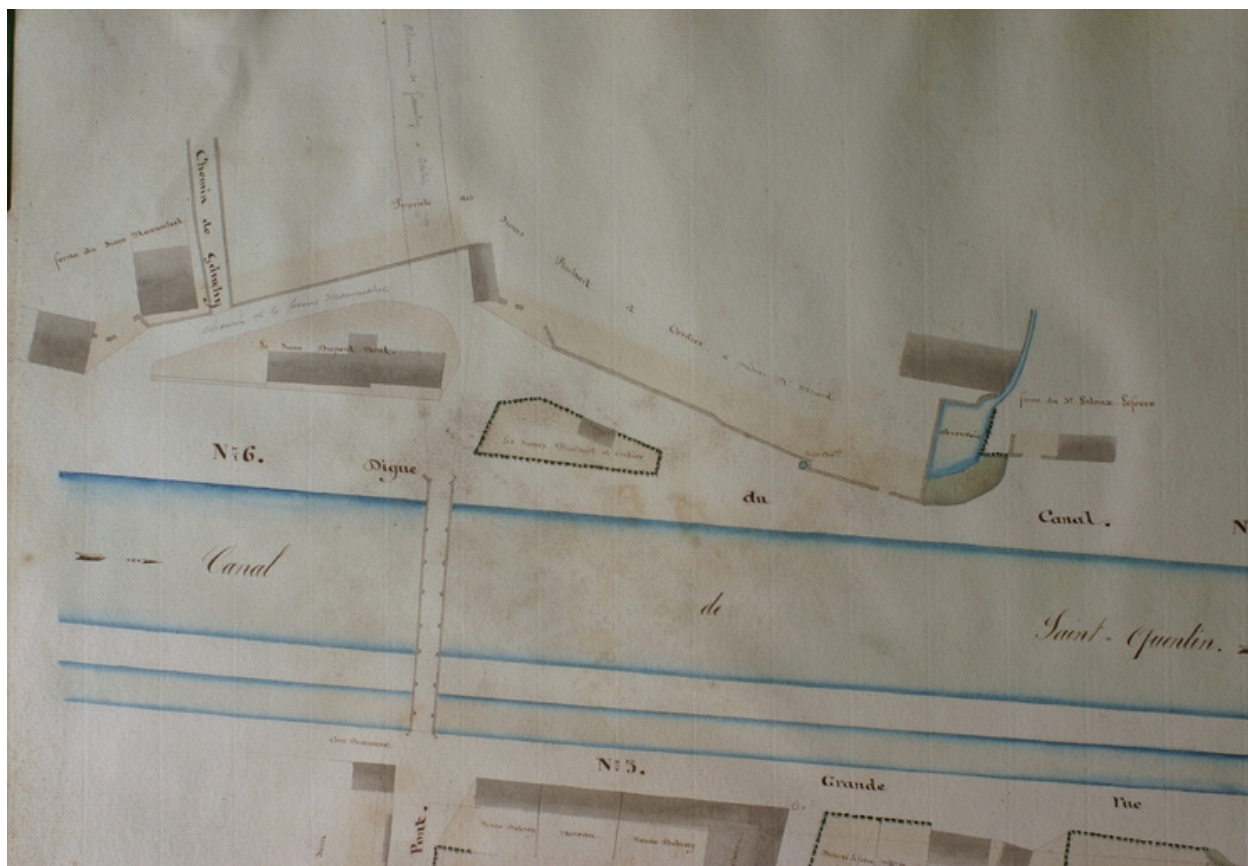
Référence du document reproduit :

- [Plan cadastral] - Ville de Saint-Quentin. Section E d'Oëstre en 2 feuille. 1ère feuille - n°1 à 299. Plan cadastral, manuscrit, couleur, [1821-1831].
Archives communales, Saint-Quentin : non coté

IVR22_20060205343NUCAB

Auteur de l'illustration : Pillet Frédéric

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Communauté d'agglomération et ville de Saint-Quentin
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Le quartier d'Oëstres, par A. Carette et Cordier (géomètres), en 1848 (détail) : la buerie et le moulin d'Oëstres occupent les terrains compris entre le chemin de Gauchy (ancien tracé) et l'abreuvoir (AC Saint-Quentin).

IVR22_20060205344NUCAB

Auteur de l'illustration : Pillet Frédéric

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Communauté d'agglomération et ville de Saint-Quentin
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Site de la buerie et du moulin d'Oëstres, par Delmas-Azéma, 1889 (AC Saint-Quentin).

IVR22_20060205345NUCAB

Auteur de l'illustration : Pillet Frédéric

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Communauté d'agglomération et ville de Saint-Quentin
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation